L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 JUIN 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 51, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 14 JUIN 1848.

NOS ADVERSAIRES.—La désignation de Taylor par la Convention de Philadelphie a plongé nos adversaires dans la stupeur. Prenant leurs désirs pour la réalité, ils avaient fini par se persuader que les whigs leur opposeraient un candidat moins redoutable. Cette illusion leur échappe, et leur désappointement n'a pas de bornes. La nouvelle de lundi soir a été pour eux un coup de foudre. Ils comprennent que la candidature de Taylor doit triompher de celle de Cass, que c'est la seule nationale, la seule qui réponde aux besoins du moment, la seule qui soit en harmonie avec le sentiment populaire. Le général Cass, resserré dans le cercle étroit d'un programme que lui a été imposé, gêné dans la liberté de ses mouvemens, ne pourra que refléter vaguement l'opinion des chefs qui l'ont placé sur le piédestal qu'il occupe aujourd'hui. La différence qui existe entre les deux candidatures ne peut manquer de frapper les esprits impartiaux. Nos adversaires eux-mêmes sentent que dans la lutte qui va s'engager, tout l'avantage est à Taylor. La popularité de ce dernier s'étend en dehors du parti whig, elle lui vaudra l'appui de tous ces électeurs douteux qui ne suivent aucune bannière politique et se laissent déterminer dans leur choix par leurs sympathies et leurs préférences personnelles.

CANDIDAT A LA VICE-PRÉSIDENCE.

Une dépêche télégraphique adressée de Mobile au *Mercury* annonce à ce journal que la Convention de Philadelphie a désigné comme candidat à la vice-présidence, M. ABBOTT LAWRENCE, du Massachusetts. Le *Picayune*, d'une autre part, annonce que l'élu était l'honorable MILLARD FILLMORE, de New York. Le *Picayune* est d'ordinaire bien informé, de sorte qu'il est probable que le candidat choisi par la Convention est M. Fillmore. Les whigs apprendraient avec plaisir la candidature de l'un ou l'autre des personnes nommées.

M. Cass est un homme de l'Ouest; c'est une des principales raisons qui ont porté la convention de Baltimore à le proclamer candidat. Mais nous craignons que les espérances de la convention et des démocrates en général ne soient frustrées. L'Ouest exigera avant tout du candidat présidentiel qu'il se prononce sur la question des améliorations. L'Ouest a des ports, l'Ouest est sillonné de grands fleuves qui donnent la vie à son commerce, à son industrie, à son agriculture. Mais ces ports et ces rivières réclament d'indispensables travaux que le gouvernement général peut seul entreprendre. Ces travaux, les administrations locofocos qui se sont succédé au pouvoir refusent de les faire exécuter en s'[illegible] nous ne savons quelle mauvaise excuse puisée dans la constitution.

On conçoit sans peine que la question des améliorations est celle qui préoccupe le plus vivement les Etats de l'Ouest dont la fortune et la prospérité dépendent en grande partie de l'acte d'un président. Un veto serait pour eux une véritable calamité, car plus les travaux dont ils sentent l'exécution sont différés, plus il s'amoncèle de ruines, et plus l'essor de la prospérité publique est retardé.

Quelle est donc l'opinion du général Cass sur ce sujet? Il est toujours difficile de lire clairement dans la pensée de cet habile diplomate. Ses professions de foi sont conçues de telle sorte qu'on peut toujours les interpréter de deux manières. C'est une mauvaise habitude qu'il a contractée dans les chancelleries.

On se souvient cependant qu'il a refusé d'assister à la Convention de Chicago, où la question des améliorations devait être agitée. De [illegible] d'un avis. M. Van Buren, M. [illegible] M. Cass [illegible]

Les [illegible] l'Ouest! Nous en doutons. [illegible] Columbia, dans [illegible] Convention de Baltimore. Un orateur parut sur l'estrade et commença à débiter un pompeux éloge du candidat locofoco. Un brave fermier qui se trouvait présent l'interrompit en disant: "J'ai été démocrate toute ma vie, je n'ai jamais voté pour d'autre ticket que celui des démocrates, mais avant de soutenir le général Cass, je désire savoir son avis sur la question des améliorations." [illegible] répondit l'orateur [illegible] que le président Polk a frappé de son veto le bill des ports et rivières, le général Cass [illegible] du Michigan, a voté pour le maintien du veto." Il n'en fallait pas d'avantage. Les [illegible] gagnèrent la porte et [illegible] l'orateur dans un profond ébahissement.

Or, tous les habitants de l'Ouest ressemblent aux citoyens de Columbus, et si Cass ne se prononce pas catégoriquement, il perdra leur appui. La promesse indirecte que renferme la fin de sa lettre d'acceptation, et qui est en contradiction flagrante avec le commencement de la même lettre, est loin d'être suffisante. Le peuple ne se paie pas de généralités, il lui faut une opinion claire, précise, complète sur les questions qui l'intéressent. Nous verrons comment M. Cass se tirera d'affaires.

CONVENTION NATIONALE WHIG.

Voici les dépêches télégraphiques qui ont été transmises au *Picayune*, et que ce journal a publiées hier matin.

1re DÉPÊCHE.—Baltimore, 8 juin.—La Convention a rejeté, à une majorité de trente voix le rapport du comité autorisant les délégués présens d'un Etat à voter pour les délégués absens.

2me DÉPÊCHE.—La Convention siège à huis-clos cette après-midi. Il n'y a pas encore eu de ballotage. Les portes de la Convention seront ouvertes ce soir.

3me DÉPÊCHE.—La Convention s'est réunie pour voter de vive voix. Elle refuse d'exiger aucun engagement de la part des candidats.

Voici le résultat des deux premiers scrutins:

	1er scrutin.	2e scrutin.
Taylor,	111	114
Clay,	97	86
Scott,	43	49
Webster,	22	22
Clayton,	4	4
McLean,	2	0
Total	279	275

La séance est levée jusqu'à midi.

4me DÉPÊCHE—9 juin, 8 heures du soir—Nous venons de recevoir par le télégraphe la désignation faite aujourd'hui par la Convention whig de Philadelphie. Elle a proclamé

Pour Président—ZACHARY TAYLOR.

C'est au 4me scrutin que le général Taylor a été désigné à une majorité de cent soixante-onze voix.

Les éditeurs du *Picayune* font observer avec raison que ce chiffre n'est probablement pas une majorité, mais le total des voix reçues par le candidat.

FEU D'ARTIFICE.—M. Catoir, dont on verra l'annonce dans nos colonnes, se propose de tirer un grand feu d'artifice sur la place Lafayette, le 4 juillet au soir. Il a ouvert une souscription pour couvrir ses frais. Nous ne doutons pas que les listes qu'il fait circuler ne se couvrent de signatures.

HAVANE.—Nous avons reçu hier des journaux de la Havane jusqu'au 6 du courant. Ils nous apprennent que le gouvernement de l'Yucatan a prié un corps de deux mille Indiens pour combattre les hordes sauvages qui désolent le pays. Les Yucatèques eux-mêmes, revenant de leur première stupeur, se préparent à refouler leur ennemi vers l'intérieur.

LES INDIENS DE L'OUEST.—Un journal de Wisconsin annonce que 1,500 Indiens se sont réunis en armes près de Wauka, dans le comté de Winnebago. Plusieurs familles se sont réfugiées à Rosendale.

LE GÉNÉRAL CASS.—Le candidat présidentiel des locofocos ne perd pas de temps. Il a déjà commencé sa tournée électorale dans les Etats du centre. Le 5 de ce mois, il se trouvait à Baltimore où il a été accueilli avec une franche cordialité par tous les citoyens indistinctement. Il devait se rendre à Philadelphie le lendemain.

LE NIAGARA.—Les journaux de Boston disent que c'est le plus grand des steamers de la ligne Cunard. Les passagers y sont on ne peut plus confortablement. De riches peintures, des tableaux précieux ornent le vaste salon qui divise les cabines. Le *Niagara* peut prendre 196 passagers. On croit qu'avec un temps propice il pourrait faire la traversée de Boston à Liverpool en dix jours.

SINISTRES.—Les bateaux à vapeur *Charleston* et *Apalachicola* se rendant à Apalachicola, se sont perdus l'un et l'autre. Une grande partie de leur chargement, qui se composait de coton a été sauvée.

COUR D'ENQUÊTE.—Ce tribunal militaire siège en ce moment à Fredericktown, dans le Maryland. Il a ouvert ses séances le 5 de ce mois, sous la présidence du brigadier-général Nathan Towson. A midi, les généraux Scott, Pillow et Quitman, le colonel Duncan, le capitaine Scott, le lieutenant Rains et le lieutenant Schuyler Hamilton se trouvaient réunis dans l'enceinte de la Cour. Le procès-verbal de la dernière séance tenue à Mexico a été lu par le juge-avocat, puis la Cour s'est ajournée au lendemain.

CONGRES.

SÉNAT.—5 *juin*.—M. Clarke, du Rhode-Island, présente des résolutions votées par la législature de cet Etat en faveur de l'abolition de l'esclavage dans le district de Columbia. On les dépose sur le bureau après en avoir ordonné l'impression.

M. Borland présente un mémoire des citoyens de l'Arkansas priant le Congrès de faire l'acquisition du Mount-Vernon.

M. Benton présente la carte de l'Oregon et de la Haute Californie, exécutée par le lieutenant-colonel Frémont, en vertu d'un ordre du Sénat. On en ordonne l'impression lithographiée à 20,000 exemplaires.

M. Breese, du comité des terres publiques, rapporte sans amendement le bill de la Chambre qui ordonne d'annexer une partie du district territorial du Nord-Ouest de la Louisiane au district de la Rivière Rouge. Le bill passe.

Le Sénat vote également le bill pour l'augmentation des chirurgiens et aide-chirurgiens dans la marine.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—M. McLelland présente les lettres de créance de l'honorable William Pitt Lynde, l'un des membres élus par le nouvel Etat du Wisconsin. M. Lynde prête serment entre les mains du *speaker*, et va occuper son siège. M. Holmes, de la Caroline du Sud, ayant obtenu la suspension des règlemens, présente une résolution portant qu'à la fin de la séance, la Chambre s'ajournera de mardi à vendredi. Adopté.

Le bill pour le maintien des droits des citoyens naturalisés avait été référé au comité judiciaire. On demande la reconsidération du vote, mais la Chambre se prononce de nouveau pour le renvoi au comité. On ordonne l'impression à dix mille exemplaires du rapport du comité sur l'importation des médicamens falsifiés.

La Chambre délibère ensuite, en comité général, sur le bill des allocations maritimes. M. Kaufman fait un long discours sur la résolution de la convention de Baltimore relative à la guerre du Mexique. Il s'applique à justifier les actes de l'administration.

Le comité s'étant dissous, M. Green rapporte un bill pour établir un bureau de terres additionnel au Missouri, puis la Chambre s'ajourne.

Chronique Locale.

1RE COUR DE DISTRICT.—Rien que des affaires de voies de fait ont été plaidées hier pardevant le juge McHenry.

3ME COUR DE DISTRICT.—Une affaire de dommage a été plaidée hier pardevant le juge Kennedy. M. Dimick réclame $1000 de dommage de D. Petrovich et de la Municipalité No. Un, pour avoir été arrêté et emprisonné comme voleur le 30 janvier 1848. Le lendemain de son arrestation, le prévenu, traduit en présence du recorder Rainos a été mis en liberté par ce magistrat. La cour a décidé que Petrovich payerait au demandeur la somme de $500, plus les frais. Quant à la Municipalité No. Un, l'affaire a été mise hors de cour.

AFFAIRE GALLE.—Nous avons rapporté au mois d'avril dernier, qu'une rixe avait eu lieu à l'encoignure de rues Dauphine et St-Pierre, entre Bernard Couvent et Jérôme Galle, Dareses Galle, Soson Galle et Dermont Galle. Pendant la lutte, un des Galle a tiré un coup de pistolet sur Couvent, et l'a blessé assez grièvement. L'affaire a été appelée hier par le recorder Genois, qui, après un long examen, a renvoyé les accusés Galle à la 1re cour de district, excepté Soson qui a été libéré à cause de l'absence de preuves. Ils appartiennent tous à la classe des gens de couleur libre.

ACCUSATION DE VOL.—M. J. A. Nautré a déclaré hier au recorder Genois que le 15 du mois dernier, il loua une chambre garnie à James et Mary Dyson, et que vers le 12 de ce mois ce couple peu consciencieux a enlevé, pendant la nuit, tous les meubles de la chambre. Le mari et la femme ont été arrêtés par le watchman Boxel, et ont du fournir un cautionnement pour répondre de leur prochaine comparution devant le recorder Genois.

RENVOYÉS PARDEVANT LA 1re COUR DE DISTRICT.—Les époux William et Elizabeth Brown comparaissaient hier devant le recorder Baldwin, sous prévention d'avoir assailli le watchman Ritter, tandis que celui-ci était dans l'exercice de ses fonctions, et de l'avoir eu outre blessé d'un coup de couteau. Ils ont été interrogés et renvoyés pardevant la 1re Cour de District.

ARRESTATION.—L'officier Peltre, de la 2me Municipalité, a arrêté hier le nommé Lawrence Martin, prévenu d'avoir soustrait quatre charretées de briques à l'encoignure des rues Canal et du Bassin. Il sera examiné aujourd'hui par le recorder Baldwin.

RECORDER SEUZENEAU.—M. H. Schrœder a dénoncé hier matin au recorder Seuzeneau le nommé Golbach. Il a déclaré qu'il y a environ cinq semaines, des voleurs se sont introduits dans son domicile situé dans la 3me Municipalité, et en ont enlevés divers objets. Il déclare en outre que s'étant transporté par hasard hier au domicile de l'accusé, il y a vu les dits objets. Un mandat d'arrêt a été décerné contre Gelbach.

CONSEILS.—Le Conseil-Général se réunit ce soir à six heures, après un ajournement d'un mois et demi. Le Conseil de la 3me Municipalité siège également ce soir extraordinairement.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 2.—Séance d'hier soir. D'après le rapport hebdomadaire du trésorier, les recettes de la semaine se sont élevées à la somme de $9,815 31; les dépenses à $9,649 57; ce qui laisse une balance dans le trésor municipal de $165 75.

Le voyer transmet au Conseil plusieurs propositions cachetées pour le pavage de la rue Richard. Elles sont référées au comité des rues et débarcadères. Le voyer informe en même temps le Conseil qu'il n'a pas encore reçu de propositions pour la construction de la machine à draguer.

Une longue communication de M. J. C. Foucher, relative à l'établissement d'un télégraphe pour les incendies, seulement, est référée au comité des incendies.

La pétition de M. Henry Talbot demandant la mise en liberté de son enfant qui est renfermé à la maison de refuge, est référée au recorder.

M. Renshaw du comité des finances auquel avait été référée la lettre de M. A. Lanfear, offrant à vendre à un taux avantageux $25,000 de bons de la Municipalité, rapporte une résolution acceptant l'offre. Elle est adoptée.

M. Renshaw présente une résolution pour la nomination d'un comité de sept membres chargés de s'entendre avec les deux autres municipalités, à l'effet de faire les préparatifs nécessaires à la réception du général Persifor F. Smith. Elle est adoptée et le fauteuil désigne de ce comité MM. Renshaw, Thacker, Leeds, Stockton, Montauge, Peters et Marks.

M. Marks présente une résolution pour la nomination d'un comité spécial de trois membres chargés de s'entendre avec les deux autres municipalités, relative à la célébration du quatre juillet prochain, adoptée. MM. Marks, Golding et Gleason sont de ce comité.

M. Smith présente une résolution qui est également adoptée, autorisant le maire à informer le Conseil, à sa prochaine séance, quel sera le coût probable pour l'établissement d'un bain flottant dans les limites de cette municipalité. Puis le Conseil s'ajourne.

JURY DE POLICE D'ALGER.—Le jury de police de la rive droite du fleuve, paroisse d'Orléans, s'est réuni lundi dernier sous la présidence du juge de paix Aikman. On a adopté avec quelques amendemens les derniers réglemens de l'ancien jury de police. Une ordonnance relative à l'établissement d'une école publique a été présentée et adoptée. Il y aura un principal professeur qui recevra un salaire annuel de $800; ce professeur sera autorisé à nommer une institutrice avec un salaire annuel de $400. Il y aura deux appartemens, un pour les garçons et un pour les filles. Toutes les dépenses de l'école seront payées à l'avenir par le jury de police. Il y aura vacance au mois d'août et depuis Noël jusqu'au jour de l'An. Sur motion de M. Benwick, le jury de police a procédé ensuite à l'élection d'un professeur. M. Benwick a proposé M. A. P. Merrill; celui-ci n'ayant obtenu que deux voix, il n'y a pas eu d'élection. On a procédé à un second scrutin qui a donné le même résultat. Sur motion de M. Trépagnier, l'élection a été renvoyée à samedi prochain. Le trésorier a été ordonné de payer différents comptes au coroner Spedden et aux médecins Lemonnier et Tricou, pour des levées de corps faites dans cette partie de la paroisse. Puis le jury de police s'est ajourné à samedi prochain, à 4 heures de l'après-midi.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Extrait de la séance du 15 mai au soir.

Tous les bancs, toutes les tribunes sont occupés par les gardes nationaux.... On crie de tous côtés: *Vive l'Assemblée nationale!*—C'est la contre-partie glorieuse de l'indigne scène qui s'est passée dans la salle une heure auparavant. M. de Lamartine paraît; à sa vue les applaudissements éclatent avec une sorte de frénésie; nous voyons des gardes nationaux se précipiter au devant de M. Lamartine et lui baiser les mains.... M. de Lamartine, porté en triomphe jusqu'à la tribune, demande le silence qu'il n'obtient qu'au bout de quelques minutes, tant les cris: Vive Lamartine! partis de dix mille poitrines, ont de la peine à se calmer.

Enfin, M. de Lamartine parvient à se faire entendre, et prononce ce discours, haché en quelque sorte par les applaudissements qui l'interrompent à chaque mot:

"Citoyens,

"Le premier devoir de l'Assemblée nationale qui va pouvoir délibérer en sécurité, à l'abri de vos baïonnettes, sera de voter des remerciments à la garde nationale qui a bien mérité de la patrie. (Applaudissements prolongés, roulements de tambours.)

"Oui, citoyens, à cette garde nationale.

"Voix nombreuses:—Et à la garde nationale mobile.

"M. de Lamartine:—Je les confonds ensemble. Toutes les deux ne forment qu'une même garde pour la défense de la liberté. (Applaudissements.) L'immense majorité des habitants de Paris a été indignée des scandales qui se sont passés dans cette enceinte. (Bravos prolongés, roulements de tambours.)

"Honte à ces misérables insensés qui ont voulu plonger le pays dans le deuil, et l'entraîner dans d'épouvantables malheurs; mais consolonsnous, citoyens, peut-être est-elle heureuse la scène qui s'est eu lieu ici tout à l'heure. (Tonnerre d'applaudissements.)

"Soyons unis, citoyens; ne formons qu'un faisceau, pendant que ce prétendu gouvernement va chercher ailleurs un siége qui manquera sous ses pieds. (Tonnerre d'applaudissements.)

"Plus le peuple de Paris aura le temps pour réfléchir, plus il rougira de l'attentat qui a été commis sur cette Assemblée. (Applaudissements.)

"Nous allons tous au nom du gouvernement proclamé par vous il y a deux mois, au milieu de la garde nationale, de la garde nationale mobile, et de cette armée dont il est impossible de nous séparer désormais, nous réunir avec les membres du gouvernement exécutif qui sont tous, je n'en doute pas, animés des mêmes sentiments que moi. (Applaudissements.)

"Vous ne reconnaîtrez, citoyens, que ce gouvernement. [Applaudissements] Vous obéirez au brave chef de la garde nationale. (De toutes parts: Non! non! nous n'en voulons plus! nous n'en voulons plus.... A bas Courtais! à bas Courtais.)

"M. de Lamartine:—Dans un moment pareil, la place du Gouvernement n'est pas dans le conseil, elle est à votre tête, dans la rue, sur le champ même de bataille. (Applaudissements prolongés. Vive Lamartine! vive Lamartine! vive Arago! vive Garnier-Pagès! vive Marie!)

"Les Représentants présents.—Et nous aussi, et nous aussi, nous irons sur le champ de bataille!"

M. Louis Blanc prononce un discours interrompu à chaque instant par l'Assemblée tout entière, et dans lequel il jure sur l'honneur qu'il n'a pas trempé dans la scène qui s'est passée dans l'émeute de l'Assemblée. Il est interrompu par les cris: Vous êtes un lâche, vous n'avez pas de cœur. Ne parlez pas d'honneur.

M. Louis Blanc est obligé d'abandonner la tribune.

M. Marrast raconte ce qui s'est passé à l'Hôtel-de-Ville. Les grilles forcées par des factieux qui ont formé un gouvernement provisoire et même deux. La garde nationale les cerne et s'en empare. Deux représentans ont été trouvés parmi les factieux, MM. Barbès et Albert. Ils sont retenus à l'Hôtel-de-Ville. La chambre décidera.

PARIS, 15 MAI.

Quelle journée! (dit *le Journal des Débats*) journée terrible, pleine de douleur, mais aussi pleine de grandeur! Ne perdons point confiance; la liberté a reçu pendant un moment une affreuse blessure, que l'on pouvait croire mortelle; mais la main du peuple, du véritable peuple, s'est mise aussitôt sur la plaie, elle a arrêté le sang qui en sortait, et ce soir la liberté est sauvée; la France est encore maîtresse d'elle-même.

Un épouvantable attentat a été commis; nous avons vu l'enceinte de la législature nationale envahie par des bandes insurgées; nous avons vu la Terreur et son abominable drapeau trônant au milieu des épées nues et d'un tonnerre de cris sauvages.

Mais, hâtons-nous de le dire, le crime a appelé aussitôt le châtiment; il a fait jaillir de toutes les rues, de toutes les maisons, de tous les pavés, de toutes les poitrines de notre grande cité un universel et irrésistible cri d'exécration et de justice.

En un instant, la ville entière s'est couverte de légions armées, armées pour l'ordre et la liberté, transportées d'un ardent enthousiasme et d'une légitime colère; et l'anarchie, qui avait relevé pendant une heure sa tête hideuse, est rentrée dans la poussière. Quelques moments après avoir été expulsée par une invasion sacrilége, l'assemblée sortie du suffrage universel du peuple a repris ses délibérations sous la protection de la garde nationale, et ressaisi d'une main plus forte que jamais la liberté qui venait d'en être arrachée en lambeaux.

Que la France se rassure; que la France tout entière compte sur Paris; qu'en même temps qu'elle apprendra le criminel attentat commis contre ses représentans, elle apprenne en même temps l'éclatante réparation qui en a été tirée; et qu'elle déclare, comme l'a fait par acclamation l'Assemblée Constituante, que la garde nationale de Paris a bien mérité de la patrie.

JUSTIFICATION DU PRESIDENT BUCHEZ.

On sait que le président de l'Assemblée nationale, cédant à un sentiment d'humanité mal entendu, signa dans la journée du 15, l'ordre de cesser de faire battre le rappel. Le lendemain, M. Buchez a essayé de justifier cet acte devant l'Assemblée nationale; il n'y a réussi que très incomplètement.

M. Buchez: Citoyens représentans, c'est en quelque sorte une addition au procès-verbal que je viens faire; il est important que tous les faits de la journée d'hier soient complètement, entièrement expliqués, et qu'ils soient écrits dans nos procès-verbaux.

Les faits dont je veux vous parler sont ceux-ci, sur lesquels il paraît que l'opinion publique s'est jusqu'à un certain point trompée: il s'agit de lettres ou plutôt de billets que j'ai écrits lorsque j'étais au bureau au milieu des obsessions de la population qui était ici.

Voici le motif pour lequel j'ai écrit ces billets fort irrégulièrement faits sur des morceaux de papier, et sur lesquels je disais: 'Cessez de faire battre le rappel." (Exclamations diverses!)

Citoyens, je tiens à m'expliquer. (Parlez! parlez!)

J'étais au bureau, un officier m'a dit qu'on craignait qu'en faisant battre le rappel on ne provoquât la colère de la population qui entourait la représentation nationale. (Nouvelles exclamations.—Murmures sur plusieurs bancs.)

Vous savez quelle journée nous avons par été hier; vous y avez assisté. Vous avez été magnifiques de calme et de dignité; votre président était sous l'empire des mêmes sentimens que ceux qui vous animaient; mais il était soumis à des obsessions, à des intérêts plus particuliers, il avait à se préoccuper de conserver vos vies et d'empêcher des violences individuelles. (Nouvelle interruption.)

M. Larabit, vivement: Non! non! il ne s'agit pas de nos vies! il s'agit de la liberté de nos délibérations, et vous deviez prendre d'avance toutes les précautions nécessaires pour garantir l'inviolabilité de la représentation nationale. (Très bien!—Agitation.)

M. Buchez: Citoyens, si vous voulez accuser votre président, vous le ferez après; mais permettez-moi de parler. (Parlez! parlez!)

Je pouvais m'abstenir des explications que je viens de donner, mais j'ai cru vous les devoir.

Une voix: Nous ne les acceptons pas!

M. Buchez: Je le répète, il était deux heures et demie ou trois heures, c'est à ce moment que l'on vint me dire les paroles que je viens de répéter; c'est à ce moment que je fus entouré, menacé et qu'on m'a demandé l'ordre de faire cesser de battre le rappel; je craignais, si je ne le faisais, qu'une exclamation générale de tous les hommes qui étaient ici ne s'élevât et qu'on ne se précipitât sur les députés.

Une voix: Qu'est-ce que cela fait?

M. Buchez: Permettez. Je le craignis; ce fut là ce qui me détermina. (Interruption.)

La même voix: C'est de la lâcheté!

M. Buchez: Ce qu'il y a de certain, c'est que j'espérais qu'extérieurement à la salle, dont on ne connaissait pas la situation, on comprendrait que cet ordre était arraché par la force. (L'ordre du jour! l'ordre du jour!) Et en effet le général Négrier a désobéi également.

Permettez, je finis. On a demandé comment j'étais descendu de la tribune. J'en ai été chassé, vous le savez.

J'ajoute ceci (interruption): Il ne s'agit plus de moi, il s'agit d'un acte que votre président vient d'accomplir; il a été appelé près des délégués des départemens, réunis antérieurement au palais. Les délégués des départemens venaient protester à l'Assemblée nationale de leur dévouement entier et complet. Leurs paroles ont été aussi nobles que dignes. Je leur ai répondu comme je devais leur répondre en votre nom, et en leur promettant que je vous apporterais la manifestation de leur sentiment, afin que, dans un seul faisceau, dans une seule unité, à cette tribune, fussent représentés non seulement les sentimens des représentans de la nation, mais encore les sentimens de tous ses délégués qui se sont formés spontanément.

J'ai fini, citoyens.

Un grand nombre de membres se lèvent et adressent de vives interpellations à M. Buchez.

M. Grandin: Je demande la parole sur le procès-verbal.

MM. Senard, Bonjean, de La Rochejaquelein et d'autres membres réclament à la fois la parole.

M. Corbon, vice-président: Si la discussion sur le procès-verbal continue, la parole est au citoyen Grandin.

Plusieurs voix: Il y a renoncé.

M. Senard monte à la tribune et ne peut parvenir à se faire entendre.

M. le président: Vous n'avez pas la parole. (Tumulte inexprimable. M. le président agite fortement sa sonnette.)

M. Luneau: Comment est-il possible que M. le président, de concert, m'a-t-il dit, avec le ministre de l'intérieur, ait supprimé de son autorité privée une partie de la déplorable séance qui a eu lieu hier. Il faut que la nation tout entière sache l'attitude que nous avons tenue; il faut qu'elle sache tout ce qui s'est passé. Rien ne doit lui être caché, rien ne doit être mis à l'ombre.

Je demande que le compte rendu de nos séances ne soit plus placé sous la surveillance du président, mais de l'Assemblée elle-même, et qu'elle nomme une commission pour surveiller la rédaction du procès-verbal. Je demande en outre que le procès-verbal complété d'après le compte rendu du *Moniteur* soit envoyé à tous les départemens.

L'Assemblée consultée décide que le procès-verbal dont il vient d'être donné lecture sera revisé d'après le compte rendu du *Moniteur*.

De toutes parts: En place! en place!

COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

L'Assemblée nationale se partage en quinze comités, composés chacun de soixante représentans, savoir:

1o Comité chargé de rechercher les moyens d'améliorer le sort des travailleurs;
2o Comité de la justice et de la législation civile et criminelle;
3o Comité des cultes;
4o Comité des affaires étrangères;
5o Comité de l'instruction publique;
6o Comité de l'intérieur et des beaux-arts;
7o Comité de l'administration départementale et communale;
8o Comité du commerce et de l'industrie;
9o Comité de l'agriculture et du crédit foncier;
10o Comité de la marine;
11o Comité de la guerre;
12o Comité de l'Algérie;
13o Comité des colonies;
14o Comité des finances;
15o Comité des travaux publics.

Les fêtes symboliques et mythologiques, dit un journal français, étaient déjà ridicules sous l'ancienne république; témoins ces vers que Berchoux adressait alors à Chénier, l'ordonnateur de ces fêtes:

En vain monsieur Chénier, pour nous plein de tendresse,
Vient nous ressusciter les fêtes de la Grèce,
Et veut absolument nous faire divertir
Quand il ne nous plaît pas de prendre du plaisir...
Laisse-là, mon ami, tes farces olympiques,
Tes déesses de bois, tes guenilles civiques,
Qui ne plairont jamais à de tristes chrétiens
Privés de leurs *curés*, dépouillés de leurs biens.

Ces vers ne s'appliquent que trop bien à notre situation d'aujourd'hui.

On écrit de Toulon, le 10 mai:

"M. le général Changarnier, nommé gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. le général de division Cavaignac, est arrivé hier dans notre ville, et s'est embarqué immédiatement à bord de la frégate à vapeur l'*Orénoque*, qui a fait route pour Alger.

"M. le contre-amiral Bruat est dans notre ville depuis quelques jours. Le bruit a couru que cet officier-général était nommé préfet maritime, en remplacement de M. le vice-amiral Parseval-Deschênes.

"La frégate à vapeur *le Montezuma*, arrivé d'Oran, a mis à terre le 3e bataillon du 56e régiment d'infanterie de ligne, des soldats et 160 chevaux du train.

"Le bateau à vapeur de commerce *le Lombardo*, sous pavillon sarde, venant de Gênes et se rendant à Marseille, a relâché dans notre port pour y débarquer un groupe de 120,000 fr en espèces à l'adresse du receveur général du Var, pour achat de 10,000 fusils.

"La frégate à vapeur *le Vauban*, arrivée de Messine et de Naples, n'a pas apporté des nouvelles d'un grand intérêt. En quittant Naples, elle a aperçu l'escadre française aux ordres du vice-amiral Baudin, qui paraissait vouloir entrer dans le golfe."

—Jeudi soir, la rue du boulevart, près les portes de la Croix-Rousse, a été le théâtre de quelques désordres, que l'intervention des *voraces* a fait cesser. Jusqu'à neuf heures et demie, des enfans de dix à quinze ans et quelques personnes plus âgées ont devasté à coups de pierres la maison du sieur Michel, fabricant. Le dommage fait aux portes, croisées et carreaux est considérable. Le sieur Michel n'a jamais pavoisé ni illuminé sa maison sous aucun gouvernement, même sous l'empire, et il a cru devoir agir de même le jour de la fête de la Grande-Côte. De là est venue l'irritation des enfans, excités par des grandes personnes et même par des femmes.

Grâce au prompt secours de la garde nationale, des *voraces*, et de la police, le pillage s'est arrêté; il paraît même certain qu'abandonnés à eux-mêmes ces petits pillards eussent mis le feu à la maison; la motion en avait déjà été faite.

D'un autre côté, on nous dit que des meneurs dont la mise est celle de personnes aisées excitent les ouvriers terrassiers des chantiers nationaux à se faire augmenter leur salaire. Nous engageons les travailleurs à se méfier des conseils intéressés et perfides que leur donnent des gens qu'ils ne connaissent pas.

(*Censeur de Lyon.*)

—Le 4 du mois courant, entre cinq et six heures du soir, dit le même journal, on a vu audessus de l'horizon à Pezenas un nuage de forme étrange. Il a paru aux yeux d'un grand nombre de spectateurs vers le nord-nord-est de la dite ville de Pezenas.

Il représentait une femme gigantesque bien dessinée et en conservant toutes les proportions.

Des paysans nombreux, témoins de ce phénomène, disent que c'était la sainte Vierge, planant sur la France, pour l'inviter de sa protection.

Un des assistans prétendit que c'était la déesse de la Liberté ou de la République, et que cette apparition était d'un bon augure pour le gouvernement actuel.

Cette figure s'envola et disparut tout à coup, au grand désappointement des spectateurs ébahis et fort contraries de ne pouvoir suivre ses traces.

—Il s'est passé à Rodez des désordres graves dont voici les détails:

Des bruits d'un projet de charivari dirigé contre l'évêché circulaient dans Rodez, dès le matin de la journée de vendredi dernier.

Vers les neuf heures, le club, qui avait été convoqué, était invité par un de ses dignitaires à se livrer à cette manifestation; et, sur son signal, la troupe se mit en marche. Bientôt les abords de l'évêché furent envahis, la porte cochère fut assiégée et un panneau enfoncé. L'un des assaillans, s'étant introduit dans la cour, ouvrit et livra passage à l'irruption. Aussitôt cette foule se répand dans son enceinte en poussant des clameurs menaçantes; une grêle de pierres est lancée contre les fenêtres et plusieurs viennent rouler dans l'appartement même de monseigneur.

Pour échapper au danger, Mgr. l'évêque est forcé de se réfugier, avec les deux ou trois prêtres qui habitent l'évêché, dans l'étroit intervalle compris entre les doubles portes de son appartement. Là, pendant cette scène sauvage de dévastation, il attendit long-temps l'intervention de l'autorité; mais il attendit vainement.

De la dévastation au pillage la transition est facile; aussi la tourbe cherchait déjà à pénétrer dans les caves; mais quelques citoyens ayant autorité sur elle s'interposèrent pour borner la suite du désordre.

La cour fut évacuée; la troupe des assaillans défila sous les yeux d'un attroupement considérable, accouru avec de bonnes intentions, mais qui, privé de direction et de commandement, se bornait à exprimer son étonnement de l'inaction de la garde nationale.

L'on put apprécier, dans ce défilé, le nombre des auteurs de l'invasion.

Le gros de la troupe se composait d'une centaine d'enfans de 12 à 18 ans, suivis d'une vingtaine d'adultes, dont quelques-uns paraissaient déguisés.

L'éclat du réverbère qui éclaire la porte de l'évêché avait paru les contrarier au point que l'un d'eux se hissa sur les épaules d'un de ses camarades pour l'éteindre.

Nous ignorons si les autres désordres commis sur plusieurs points de la ville l'ont été par cette même bande. Toujours est-il qu'un grand nombre de postes ont été insultés et qu'une pensée de direction se révèle dans le choix qui en a été fait. Des carreaux cassés, des cordons de sonnette arrachés, des coups à ébranler les maisons, avec accompagnement de cris furieux et de tapage charivarique: tels ont été les préludes de la fête de la *fraternité* annoncée pour le dimanche suivant.

Les divers représentans du peuple, dont les noms avaient été proclamés la veille, ont obtenu une part de ces manifestations; elles se sont adressées aussi à diverses autorités et particulièrement à la préfecture. Le drapeau national qui flottait au-dessus de la grille a été enlevé; diverses guérites ont été renversées et brisées; et une dizaine de maisons ont obtenu des attentions particulières de la part de ces étranges promoteurs de la devise: Liberté, Egalité, Fraternité.

(*Echo de l'Aveyron.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire à vapeur Fanny, Scott, pr Vera Cruz.
Jenny Lind, McKay, pr Liverpool.
Eliza, Snell, pr Liverpool.
Edgar, Smith, pr Vera Cruz.
Barque St George, Hushinson, pr Liverpool.
Florida, Shaw, pr Vera Cruz.
Defiance, Steer, pr Liverpool.
Brick Winthrop, Wetmore, pr Vera Cruz.
Goelette Ashland, Roberts, pr New-York.
American, Maloney, pr Tampico.
Martha, Cozzens, pr Pensacole.
Steamer Iroquois, Moore, pr St-Louis.
Brooklyn, Jones, pr Pensacole.

ARRIVES.

Navire à vapeur Yacht, Wilson, de Galveston.
Navire Brunswick, Ryan, du Havre.
Utica, Swan, de Ne York.
Barque Thetis, Dunbar, de Boston.
A G Hill, Curtis, des Iles Turques.
Brick Osage, Madison, de Kingston, Ja.
Helen, Collins, de Vera Cruz.
Silena, Block, de la Havane.
Goelette Martha, Cozzens, de Pensacole.

—STEAMERS.—

Mobile, Sutton, de Mobile.
Duchess, Wade, de Cincinnati.
Montezuma, Kelly, de la Mobile.
Talleyrand, Duffield, de Nashville.
Ridgeley, Rose, de Harrisonburg.
Courrier, Martin, de la Balise.
Bulletin, Church, de Memphis.

Chargement du navire Brunswick, du Havre—210 paniers champagne S Thomas—1 caisse pendules C Avisere—1 do porcelaine J Gauche—2 colis marchandises P Tricou—5 Tricou & Albert—1 J Albert 43 V Aicard—1 Wapler & co—3 M Martin—2 E Cordaviolle—5 A Slicque—16 M Ve Duchamp—1 R D Fanni—2 Talout frères—6 Stark, Day, Stauffer & Co—1 Frelin, Clegg & Co—1 Cholomier—4 barriques C T Buddecke & Co—17 Bailly Blanchard & Co—1 pipe eau de vie Marsh & Rantell—17 colis marchandises T N Curren—30 M Borel—1 J N Curren—150 paniers en osier et 37 balles osier capitaine Pemberton—1 colis marchandises à ordre.

Au bas du fleuve et montant.

Navire America, ——, de Vera Cruz.

Très intéressant pour les mères de famille.

Personne n'ignore que c'est sur les enfants que les diarrhées sévissent avec rigueur et font les plus affreux ravages. Il y en a très peu (si toutefois il s'en trouve) qui passent ce moment critique de la vie où la dentition se fait, sans avoir été atteints du choléra d'enfant ou douleurs d'entrailles. L'unique remède à ces maladies est sans contredit le sirop carminatif de Billing. Dépôt en gros au No. 72, rue du Camp, et à vendre en détail chez H. Kennedy, Sickles & Co, Weld & Co, N. Jarvis & Co, Scovill & Mead, &c.

Conseil de la Municipalité No Un.

SEANCE DE JEUDI 8 JUIN 1848.

Le Conseil s'est réuni ce jour sur la convocation du Maire.

En absence de l'honorable recorder et président, l'alderman J. L. Fabre a été appelé au fauteuil.

Les membres présents furent, MM. les aldermen Barnes, Duplessis, Duncan, Dupré, Fabre, Gourdain, Hagan, Lanata, Lally, McNeil, O'Neal et Wiltz—12.

Absents: MM. Blanque, Barthe et Giquel—3.

M. Gurlie est absent par congé—1.

Sur motion de M. Dupré, le Conseil se dispense de la lecture du journal.

Le message suivant transmis par le Maire a été lu:

Mairie de la Nlle Orleans, 8 juin 1848.

A Monsieur le Président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs:—A la requête de MM. les aldermen Fabre, Wiltz, Lanata et autres, je vous ai fait convoquer aujourd'hui, pour affaire que ces messieurs vous expliqueront.

Je prends la liberté d'appeler votre attention sur les deux communications ci jointes. L'une est de M. P. Vidichi par son avocat M. C. Budd, à moi adressée, me prévenant que son intention est de poursuivre la Municipalité pour dommages, d'après son contrat pour la construction des banquettes dans le faubourg Tremé. L'autre est de M. De Wint, et est adressée à votre honorable corps.

Je suis messieurs, avec respect, votre obéissant serviteur,

A. D. CROSSMAN, Maire.

Le Conseil prend lecture des lettres des messieurs De Wint et Vidichi. Sur motion de M. Lanata, elles sont déposées sur le bureau sujettes à l'appel du Conseil.

Appel des Comités.

M. McNeil, président du comité de finances, au nom de la majorité du dit comité, présenta le rapport et les résolutions qui suivent.

Résolu que le Maire est requis d'émettre ses mandats pour les sommes suivantes aux personnes ci-après nommées, savoir:

J. Peralta pour la confection d'un pont sur le Canal Carondelet, en face de la rue Romain	$360 —
Hitchcock pour diverses fournitures faites aux écoles publiques	75 —
Mlle Whitman pour rideaux et autres objets fournis aux écoles publiques	90 17
Aux éditeurs du Delta pour solde de compte d'objets fournis aux écoles publiques	27 50
Trimaille pour avoir vidé les lieux d'aisance de l'école de la rue Villeré	12 —
John Gauche pour cinq pendules pour les écoles publiques	15 —
Borderes & Cie pour 552 yards coton pour rideaux pour les écoles publiques	27 25
Victor Hebert pour livres fournis aux écoles publiques	31 —
B. Antoghini pour divers articles fournis aux écoles publiques	113 75
J. L. Lelievre pour livres fournis aux écoles publiques	34 70
J. Dabuc pour divers objets fournis aux écoles publiques	611 25
Victor Ragat pour travaux faits aux écoles publiques	456 90
P. A. Bertrand pour drogues fournies à la geôle de police	21 45
Do à la maison de travail	3 55
Jean Geillo pour nettoiement des deux marchés	90 —
	$1,555 82

Résolu que le Maire est requis d'émettre un mandat sur le trésorier du département des travaux publics en faveur de Madame veuve Jean Marie, pour la somme de $1,500, pour la propriété située rue Derbigny, entre les rues Esplanade et du Bayou; la dite dame devra fournir, en passant un acte pardevant le notaire de cette corporation, un bon titre à la Municipalité No Un.

Le comité fait un rapport défavorable à la résolution présentée par le comité spécial, ordonnant de payer à M. P. Wellman, une somme de $800 pour tables placées au marché à la viande.

S. D. MCNEIL.
A. DUPRE.

M. Lanata, au nom de la minorité du comité de finances, présente le rapport et la résolution qui suivent.

La minorité du comité de finances à l'honneur de rapporter qu'il a examiné avec soin la demande faite par Philippe Wellman, fermier du marché à la viande de cette Municipalité, et qu'il croit la réclamation juste et équitable. D'après les ordonnances de cette Municipalité, relativement aux marchés, la corporation est tenue de les livrer aux fermiers en bon état. Les réparations que M. P. Wellman fit faire au marché à la viande, lorsqu'il en prit possession, étant indispensables la minorité de votre comité offre la résolution suivante.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à émettre son mandat sur le trésorier du département des travaux publics, en faveur de P. Wellman pour la somme qu'il réclame, pour les réparations faites aux tables du marché à la viande.

JOS. LANATA.

Sur motion, le rapport de la majorité est pris en considération, et les différents articles mentionnés dans la première résolution, sont acceptés séparément.

Sur motion, la seconde résolution relative à Mme Jean Marie est adoptée.

Sur motion d'adopter le rapport présenté concernant la réclamation de M. P. Wellman, l'appel nominal demandé, il paraît que MM. Barnes, Hagan, Lanata, Lally et Wiltz—5—votent dans la négative, et que MM. Duplessis, Duncan, Dupre, Fabre, Gourdain, McNeil, O'Neal—7—votent dans l'affirmative. En conséquence ledit rapport est adopté.

M. Dupre comme membre du comité de finances présente la résolution suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles, est adoptée:

Résolu que le comité de finances de la Municipalité No Un, sera à l'avenir composé de trois membres au lieu de cinq. Ledit comité sera nommé immédiatement par le Conseil.

Le Conseil procède à la nomination de ce comité.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin et le président nomme comme vérificateurs MM. Dupre et Duplessis.

Au dépouillement du scrutin, il paraît que sur douze votes

M. S. D. McNeil, obtient	10	votes.
M. A. Dupré	10	"
Votes perdus.	14	"

En conséquence, MM. McNeil et Dupré, sont déclarés dûment élus membres du comité de finances.

Le Conseil procède à un second ballotage pour le troisième membre.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin et le président nomme MM. McNeil et Dupre, vérificateurs.

Au dépouillement du scrutin, il paraît que sur douze votes

M. P. Duplessis en obtient 7.
Votes perdus, 5.

En conséquence, M. P. Duplessis est déclaré dûment élu membre du comité de finances.

M. Hagan, au nom de M. Barthe, président intérimaire du comité des améliorations, présente le rapport et les résolutions qui suivent.

Le comité des améliorations auquel divers sujets ont été référés, a l'honneur de faire un rapport favorable à la résolution présentée par M. J. L. Fabre et qui est ainsi conçue:

1o. Résolu que le Voyer est et demeure enjoint de mettre à exécution la résolution adoptée par ce Conseil, il y a plus d'un an, lui enjoignant de faire couler l'eau dans les rigoles de la rue d'Orléans, la seule rue du carré de la ville ne jouissant pas de cet avantage.

Votre comité croit convenable de vous recommander l'adoption de la résolution suivante:

2o. Résolu que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au —— lundi de —— 1848, pour la réparation ou la construction durant les jours ou cette année d'une partie des wharfs situés en face de la Municipalité No. Un. L'offre devra être faite tant par carré et par pilotis. La corporation fournira le bois et les pilotis, tous les autres matériaux seront à la charge du contracteur.—L'ouvrage sera fait conformément au plan et aux stipulations déposés au bureau du Voyer, et devra être commencé le premier du mois d'août 1848.

Le paiement aura lieu en un mandat du Maire sur le Trésorier du département des travaux publics, toutes les fois qu'une somme de $—— sera due pour travaux achevés et acceptés par le Voyer.

3o. Résolu que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au —— lundi de —— 1848, pour fournir à la Municipalité No. Un des coquilles du lac, toutes les fois qu'elle en aura besoin, jusqu'au premier avril 1849; l'offre sera de tant par baril, payable comptant.

4o. Résolu que le Voyer est autorisé à acheter 500 madriers de chalands, pourvu que le prix n'excède pas $197 50.

Votre comité a reçu une lettre de M. Denis Cronan qu'il soumet au Conseil, dans le but que les termes des contrats passés avec cette corporation et que les ordonnances au voyer soient régulièrement observés.

E. BARTHE, président,
JN. BARNES,
JAMES LALLY,
JOHN DUNCAN.

Sur motion, le Conseil adopte la première résolution qui fait un devoir au Voyer de donner de l'eau dans les rigoles de la rue d'Orléans.

Sur motion de M. Hagan, le Conseil décide que les blancs dans la première résolution seront remplis par les mots: "premier" et "juillet" et la somme fixée à "trois mille piastres".

M. Hagan propose de remplir les blancs dans la troisième résolution par "premier lundi de juillet" et d'ajouter après le mot "coquilles du lac" les mots "débarquées sur le canal Carondelet, à l'endroit désigné par le Voyer et en telle quantité que pourra "le demander le comité des améliorations". Le Conseil donne son consentement à ces amendements et la résolution est adoptée ainsi qu'il suit:

Résolu que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au premier lundi de juillet 1848, pour fournir à la Municipalité No. Un des coquilles du lac, qui seront débarquées sur le canal Carondelet, à l'endroit désigné par le Voyer et en telle quantité que pourra le demander le comité des améliorations, jusqu'au mois d'avril 1849; l'offre sera de tant par baril, payable comptant.

Sur motion le Conseil adopte la quatrième résolution.

Sur motion de M. Hagan, lecture est faite de la lettre de M. Denis Cronan, demandant la permission de prendre du sable du fleuve pour le pavage de la rue Bienville.

Cette lettre est référée au voyer, avec instruction de se conformer aux ordonnances.

M. Hagan, comme membre du comité des améliorations, présente la résolution suivante, laquelle sur motion et après dispense des règles est adoptée:

Résolu que le voyer est requis de faire connaître à ce Conseil, aussitôt que possible, dans quel état d'avancement se trouvent les travaux des divers contrats passés avec cette Municipalité, comment les dits travaux sont exécutés et à quelle époque expirent les dits contrats.

Après dispense des règles, M. Lanata présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été référée au comité des améliorations:

Attendu que par une résolution de ce Conseil, l'emplacement sur lequel se trouve la plateforme pour la vente des sucres, dans cette Municipalité, sera vendu le 10 de ce mois. Et attendu qu'il est de l'intérêt de cette Municipalité d'avoir une plateforme pour la réception des sucres et des mélasses, débarqués dans ses limites,

Résolu qu'il sera du devoir du voyer de présenter à la première séance régulière de ce Conseil, un plan et des spécifications pour la construction d'une nouvelle plateforme sur telle partie de la Levée, entre les rues St-Louis et Bienville, qu'il jugera convenable de désigner.

Sur motion de M. Dupré, pendant l'absence de M. Gurlie, M. Lanata est nommé membre du comité des améliorations.

M. Duplessis fait la motion que le président, pendant l'absence de M. Gurlie, nomme un membre pour le remplacer au comité des réclamations.

Le président nomme M. Paulin Blanque.

M. Dupré, président du comité de police, présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles est adoptée:

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé afin de présenter à ce Conseil, une ordonnance pour la vente du lait dans les limites de cette municipalité.

Le président nomme de ce comité MM. Dupré, Lanata et Wiltz.

M. Duplessis, président du comité des réclamations, présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles est adoptée:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à émettre en faveur de M. Adam Tuche, un mandat, sur le trésorier du département de la police, de la somme de $60, en paiement de sa réclamation pour avoir soigné et ventousé des malades, sur l'ordre du docteur J. E. Kerr, et conformément à sa lettre du 24 avril 1848.

JACKSON DUPLESSIS,
JOHN DUNCAN.

Après dispense des règles, M. Dupré présente une pétition de la Compagnie des Pompiers Vigilant, No. 3, relativement à l'échange de leur pompe contre celle de la Compagnie No. 10.

Après dispense des règles, M. F. Duncan présente une pétition de la Compagnie des pompiers No. 7, (Eagle Fire Company), priant le Conseil de leur accorder une somme de $300, pour réparation de leur pompe et achat d'un chariot pour les tuyaux (hose carriage.)

Sur motion, ces pétitions sont référées au comité des incendies.

M. Wiltz, président d'un comité spécial, présente le rapport et la résolution qui suivent, lesquels, sur motion et après dispense des règles sont adoptés:

Le comité spécial auquel a été référée la lettre de M. C. Roselius, ex avocat de cette Municipalité, relative au procès de la Banque de la Louisiane contre la Municipalité No Un, après avoir examiné la réclamation du dit Roselius, a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant.

Dans cette affaire des questions vitales de la plus haute importance non seulement quant aux sommes que la Municipalité pourrait être appelée à payer, mais encore quant aux pouvoirs que possèdent les corporations, ont été décidées grâce à l'expérience éclairée et aux efforts persévérants de cet habile jurisconsulte qui, bien qu'il n'eut pas été réélu avocat de cette Municipalité, n'a pas moins continué à plaider l'affaire devant la Cour Suprême, et a obtenu un jugement en faveur de cette Municipalité.

La somme en contestation s'élevait à $240,000 à peu près, y compris les intérêts, que la corporation aurait eu à payer si le jugement de la cour inférieure avait été maintenue.

Le comité est d'avis que le Conseil devrait accorder une rémunération proportionnée à des services aussi utiles. Pour la conduite d'une affaire d'une si grande importance, il ne fut point adjoint d'avocat à M. Roselius, bien que cela se soit fait plusieurs fois, et malgré l'augmentation de travail et de responsabilité, la Municipalité n'a payé aucun salaire extraordinaire.

Pour ces raisons, votre comité vous présente la résolution suivante et recommande son adoption.

Résolu que le Conseil accorde à M. C. Roselius ex avocat de cette corporation, une somme de trois mille piastres pour les services importants qu'il a rendus dans le procès de la Banque de l'Etat contre la Municipalité No Un. Et le maire est et demeure autorisé à émettre en faveur du dit sieur C. Roselius, sur le trésorier du département des travaux publics et améliorations, un mandat de la dite somme de $3,000 payable dans un an. Pourvu que M. Roselius s'oblige à se joindre à l'avocat de cette Municipalité pour défendre le procès intenté par M. Milaudon contre cette Municipalité ainsi que le procès des héritiers Villars contre les Etats-Unis.

EMILE WILTZ, Chairman.
S. D. MCNEIL,
AD. DUPRE.

Après dispense des règles, M. McNeil président d'un comité spécial, présente les lettres suivantes: Une de M. Eli Everret pour la construction d'un bateau pour recevoir et transporter les immondices à raison de $1,800, et

Une de M. John R. Cubbingham pour la construction du même bateau à raison de $1,600.

Sur motion de M. Duplessis ces deux lettres sont référées au même comité spécial conjointement avec le voyer, avec pouvoir d'agir, pourvu que le prix n'excède pas $1,000.

Après dispense des règles, M. Hagan présente la résolution suivante, laquelle sur motion, et après dispense des règles, a été adoptée:

Résolu qu'à partir de lundi 19 courant, les séances régulières de ce Conseil auront lieu le premier lundi de chaque mois, jusqu'au premier lundi de novembre prochain. Les dites séances régulières de ce Conseil commenceront le premier juillet 1848.

M. Barthe prend son siège.

M. Wiltz, au nom des aldermen du 5me et du 7me districts, auxquels avait été référée la pétition de M. Cordier, demandant la permission d'établir une tannerie, fait un rapport verbal et demande à ce que le comité soit déchargé de toute considération ultérieure de cette affaire, attendu que ce monsieur a abandonné l'idée d'avoir un pareil établissement. Ce rapport est adopté.

Après dispense des règles, M. Barthe offre la résolution suivante, laquelle, sur motion de M. McNeil, est référée au comité des incendies.

Résolu que la résolution de ce Conseil, adoptée le ——, ordonnant un échange de pompes entre les Compagnies Nos. 3 et 10, est et demeure abrogée.

Sur motion de M. Wiltz, le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. P. H. Huart, transmettant sa démission de commissaire du cinquième district.—Sur motion le Conseil accepte ladite démission.

Sur motion de M. Dupre, le Conseil procède à l'élection d'un commissaire pour le 5me district.

Le secrétaire donne lecture des lettres de MM. Planchard Jr et Thomas Hopkins, informant le Conseil qu'ils sont candidats.

M. Wiltz annonce que MM. McClellan, A. Delery et P. Chevalier sont candidats.

M. Gaudy est annoncé comme candidat.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin. 13 membres présens.—MM. Wiltz et Lanata sont nommés vérificateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant

M. D. McClellan	reçoit	2	votes.
" A. Delery	"	1	"
" Planchard	"	3	"
" Gaudy	"	2	"
" P. Hopkins	"	4	"
" A. Lange	"	1	"

Pas d'élection.

Le Conseil procède à un second ballotage. M. Wiltz annonce M. McClellan comme candidat.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin.—13 membres présents.—MM. Dupré et Duplessis sont nommés vérificateurs. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

M. McClellan	reçoit	2	votes.
" Planchard	"	1	"
" Gaudy	"	3	"
" Hopkins	"	6	"
" Lange	"	1	"

Pas d'élection.

M. Dupre fait la motion de renvoyer cette élection à une autre séance. Cette motion perdue, le Conseil procède à un troisième ballotage.

Les bulletins sont déposés dans le scrutin.—13 membres présents.—Les mêmes vérificateurs sont nommés.—Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

M. McClellan	reçoit	4	votes.
" Hopkins	"	4	"
" Planchard	"	3	"
" Gaudy	"	1	"
Bulletin blanc	"	1	"

Pas d'élection.

Sur motion, cette élection est renvoyée à la séance prochaine.

Sur motion de M. McNeil le Conseil excuse l'absence de l'hon. Recorder, pour affaire importante et officielle.

Sur motion de M. Hagan, le Conseil excuse l'absence de M. Barthe.

M. Dupré offre les cautions de MM. C. de Armas et F. L. Reynecke et sur la motion de cet alderman, le Conseil adopte la résolution suivante:

Résolu que le Conseil accepte M. J. B. Dupeyre, caution de M. F. L. Reynecke, commissaire du troisième district, et M. Mandeville Marigny, caution de M. C. de Armas, commissaire du septième district.

Le président annonce que le Conseil s'ajourne à lundi prochain 12 du courant, à 6 heures P. M.

JS. REYNES, Secrétaire.

Décédé hier à 11 h. du matin, CHARLES RENE GATIEN OGER, né à Ponce, département de la Sarthe (France), âgé de 77 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 9 heures 1/2 A. M. Le convoi funèbre partira de la rue Ste Anne, entre Bourbon et Dauphine.

BUREAU DU RECORDER.

MUNICIPALITÉ No. UN.

Rapport de la Geôle de Police du 12 au 13 Juin.

Adele,	Fourniliant,	Laudry.
Peter,	J. N. Robert,	Ma Couzin.
Henry,	U. Carlin,	P. J. Pavy.
Nancy,	Fred Gros,	Francis, marronne.
Robert,	De Perkins,	Paynot, do
Henry,	Ballin,	Younens, do
Presilia,	F. Perillat,	J. Pradon, do
Creasy,	Kings,	Garde de ville.
Peter,	P. Croker,	do
John,	V. Hepburn,	do

14juin O. DE BUYS, Commis.

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre Bonnin & Co, L. Hyman ou W. W. Bonnin sont priées de passer chez le soussigné pour l'acquit immédiat des mêmes.
L. HYMAN,
12 juin—3 6, Front Levée.

PRUNES à l'eau de vie—15 caisses à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St-Louis. 13jn

AMANDES—10 balles amandes Languedoc, à vendre par MARTIAL PEYRET & CO, 27, rue St Louis. 13jn

VIN BLANC—25 barils Haut Sauterne, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 13jn

VIN ROUGE EN CAISSES—200 caisses vin St Julien, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 13jn

VIN ROUGE—150 barriques et 10 pipes vin de Marseille en magasin et à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 13jn

BOUCHONS—300,000 bouchons fins pointus; 20,000 bouchons fins à damejeannes, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St-Louis. 13jn

MADERE—50 barils imitation Madère, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, St Louis. 13jn

VIN D'OPORTO,—30 barils vin d'Oporto, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 13jn

MUSCAT—40 barils et 30 caisses vin Muscat en magasin et à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, St. Louis. 13jn

FRUITS au sirop — 40 caisses prunes, pêches, coings, cerises et abricots au sirop, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 27, rue St Louis. 13jn

COGNAC—10 demi, 90 quarts et 8 barils, " Pinet, Castillon & Co.", ayant droit au drawback, à vendre par F. JORDY, 10, rue Conti. 13 juin

VINS rouges en barriques et demi-barriques, des marques suivantes: 40 barriques "Queyries", 1er cru; 15 do Médoc; 10 do St Julien Médoc, supérieur; 10 do Haut Talence, supérieur; en magasin et à vendre par F. JORDY, No 10, rue Conti. 12 juin—10

VINS rouges et blancs en caisses—100 caisses Château Léoville " A Morton "; 100 do Château Margaux " A Morton "; 100 Léoville Médoc, St Julien, Lafitte, &c.; 30 do Haut Brion, 300 do Haut Barsac, Haut Sauterne, Haut Preignac, Haut Baumes, Podensac, &c., en magasin et à vendre par F. JORDY, No 10, rue Conti. 12 juin—10

COGNAC—En magasin et à vendre par le soussigné, d'importation directe: 10 quarts pipes fine Champagne, 9ème preuve; 5 demi-pipes J. J. Dupuy, 4ème preuve; 10 barils J. Hennessy, 3me. F. JORDY, No 10, rue Conti. 12 juin—10

FRUITS à l'eau-de-vie—100 caisses cerises et prunes, en magasin et à vendre par F. JORDY, No 10, rue Conti. 12 juin—10

EN magasin et à vendre à bas prix, pour clore des consignations: 100 boîtes olives verdales, capres, cornichons, anchois assortis, &c. 50 paniers huile d'olive "J. Plagniol" en grandes et demi-bouteilles. 10 caisses liqueurs assorties de la marque de C. Chauvet & fils. 50 paniers fruits assortis, marque Champion. 90 caisses pruneaux, en grands et petits paubans. 30 paniers pignolets d'Angers. 10 boîtes fruits au jus. F. JORDY, No 10, rue Conti. 12 juin—10

LE soussigné est maintenant préparé à livrer, soit pour l'usage des familles ou autrement, des vins rouges et blancs, mis en bouteilles sous sa surveillance, de toutes qualités et garantis purs. Une remise de 30 c. par douzaine sera faite pour les bouteilles vides qui seront retournées. F. JORDY, No 10, rue Conti. 12 juin—10

Anniversaire du 4 Juillet 1776.
FETE NATIONALE.
Place Lafayette.

LE soussigné, artificier, sollicite et encouragé par un grand nombre d'habitans de cette ville, se propose de donner un grand feu d'artifice sur la Place de Lafayette, le soir du 4 juillet prochain, en commémoration du jour à jamais célèbre de la déclaration de l'Indépendance des Etats Unis.

Ce feu d'artifice sera composé d'un grand nombre de grandes pièces très variées et sera terminé par la représentation du capitol de Washington, avec la scène de la déclaration d'indépendance, laquelle sera saluée par un bouquet d'artifice composé de 2,000 différentes pièces d'artifice.

Une souscription est ouverte pour couvrir les frais du dit feu d'artifice. Le soussigné sollicite et espère obtenir le patronage des habitans de cette cité.

Nouvelle-Orléans, le 6 juin 1848.
7 juin G. CATOIR.

Compagnie des Canaux de Baratária et de Lafourche.

UNE élection de cinq directeurs de cette Compagnie aura lieu au bureau de la dite Compagnie le JEUDI 29 juin courant, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Par ordre de la direction,
9 jn—4 M. V. LABARRE, Secrétaire.

CIGARES de la Havane—99,000 marque la Pragareia; 41,200 marque la Morena, en débarquement du brick Silena, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

PICADURA—9 balles en débarquement du brick Silena, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

GRAINES pour oiseaux—10 barils à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

CHARBON pulvérisé pour distillateurs—6 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

NOIR ANIMAL—50 barils de Philadelphie, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

TABAC POUR PIPE et à chiquer, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

HUILE D'ANIS—A vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

HUILE DE PEPPERMENT—A vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

CIGARES de toutes qualités de la Havane et véritables principes, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

AMANDES—Sans coque et à coque tendre, douces et amères, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

CACAO—30 sacs de Guayaquil, en débarquement et à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune. 14jn

CACAO—30 sacs de Para, en débarquement et à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

SUCRE de la Havane, blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

RIZ DE LA CAROLINE—40 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

FIGUES de Smyrne, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

RAISINS de Zante, (Corinthe,) à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 14jn

GUABA en grandes boîtes, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune. 14jn

TABAC de la Havane—100 balles, à vendre par B. VALLS, 37, rue Commune. 14jn

VINS—30 barriques vins de Roussillon, à vendre pour clore une consignation, par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 14jn

CAISSES vides à vins—Le soussigné achète des caisses vides en bon état. F. JORDY, No 10, rue Conti. 14 juin—3

CHANGE sur la Havane, à 3 jours de vue. Do sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 14juin

CIGARES de la Havane—2 millions de impériales, regalias, canones, cazadores, cabalieros, principes, millares, des meilleures manufactures, de prix $10 [illegible] le mille, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 14 juin

TRAMES—154 barils et tierçons et 113 barriques trames en feuille, première qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 14juin

CONFITURES de la Havane—12 caisses confitures assorties, à vendre en gros par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 14juin

GELEE DE GOUYAVE—En boîtes de 2 et 4 livres, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 14juin

SUCRE—37 caisses sucre blanc de la Havane très sec, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 14juin

CAFE—100 sacs café vert de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 14juin

INDIGO supérieur de Guatemala—6 surons à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue Commune. 14 juin

THEREBENTINE—90 barils, à vendre à bas prix par ALFRED KEARNY & Co, 96 rue des Magasins. 14 juin

GOUDRON, Raisine et Brai—2,000 barils de ma gasins maritimes de Wilmington, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 96 rue des Magasins. 14 juin

ON demande comme apprenti, au No, 84, rue de Chartres, un jeune garçon de 12 à 15 ans. 9 jn—

Magasin Fashionable.
J. DUCOURNEAU,
Marchand Tailleur.
Encoignure de Charles et Commune.

LE soussigné à l'honneur d'informer ses amis et sa clientelle qu'il doit partir pour France le 12 courant.

Les personnes qui désireraient lui donner des commandes sont priées de passer à son magasin ou tous les ordres ayant rapport à sa profession seront reçus. L'attention qu'il apporte à la confection et au choix de ses commandes, lui mériteront, il espère, le patronage du public.
9juin—6f Jn DUCOURNEAU.

MAGASIN DE MERCERIE,
84, RUE DE CHARTRES, ENTRE CONTI & BIENVILLE.
J. L. LOBRE & Co.

AU moment du départ pour la campagne, les dames sont respectueusement invitées à visiter le GRAND ASSORTIMENT de petits articles que contient ce magasin.

Elles y trouveront réuni tout ce qui est nécessaire pour la couture, un grand choix de rubans, gants, eventails, parfumerie, peignes, laine à broder, patrons et canevas, bas d'enfants, demi bas do, soie pour bourses, perles, ainsi qu'un très grand choix d'ombrelles, plumeaux, poupées et jouets d'enfants. 9 jn

A LOUER, $30 par mois, une MAISON bien convenable pour une petite famille, rue Conti, etre Chartres et Levée.

Possession au 1er juillet prochain.

A vendre aussi à bon marché, les meubles meublant cette maison. S'adresser à
J. F. BERCIER & Co,
10juin 54, Vieille Levée.

Installations et Bail d'un beau magasin à vendre.

LE soussigné, devant sous peu quitter le magasin situé à l'encoignure St Charles et Poydras, offre à vendre les installations et le bail dudit magasin, et il prévient en même temps le public qu'il vendra le restant de ses marchandises à des prix très bas.
U. LAROUSSINE,
10juin—15f Encoig. St Charles et Poydras.

HOUBLON—Bois de teinture, acide sulfurique, acide muriatique, acide nitrique, ether acetique, do sulfurique, do nitrique, do muriatique, en débarquement et à vendre.
H. BONNABEL,
10juin Encoig. Natchez & Tchoupitoulas

VINS 1re qualité de la récolte de 1831, expressément pour les malades et les convalescents, importés directement par H. BONNABEL, 10juin Encoig. Natchez & Tchoupitoulas.

ON demande un Commis pharmacien, s'adresser à H. BONNABEL, 10juin Encoig. Natchez & Tchoupitoulas.

ON DEMANDE—Une excellente modiste trouvera une bonne place permanente, chez D. F. WAYMOUTH, 17, Chartres. 10 ja

DEMANDE à louer d'une bonne nourrice. S'adresser immédiatement au No 189, rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Remparts. 8juin—3

THEREBENTINE—100 barils en magasin et à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 96, Magasins. 9ja

CIMENT ROMAIN—125 barils ciment romain, venant d'arriver, et à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 96, Magasins. 9jn

VANILLE—9 caisses gousses de vanille, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 3juin

CIGARES PRINCIPES—Véritables de la marque du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 3juin

SUCRE—Blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée. 3juin

VANILLE—12 caisses arrivant de Tampico et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 4 mai

COGNAC PELLEVOISIN à l'entrepôt: 17 demi pipes de preuve Cognac Pellevoisin pâle; 31 quarts do 4e do do do do; 6 demi do 4e do do do foncé; 21 quarts do 4e do do do do; 10 barils 1825, vieux Cognac Pellevoisin, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, Agents de MM. Pellevoisin aîné & Co, de La Rochelle, 9 juin—1m 90 rue de la Douane

100 Caisses cerises à l'eau de vie; 125 do liqueurs superfines assorties; 100 paniers guignolet; 50 caisses absinthe; 25 do eau de vie de Dantzig; 25 do marasquino; 100 do vin rouge; 200 boîtes petits pois; 300 demi boîtes petits pois; 1,000 demi boîtes maquereaux à l'huile; 100 demi boîtes truffes et pâtés truffés, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & CO. 9jn—1m 90, rue de la Douane

DAMES-JEANNES françaises—1000 damesjeannes de 5 gallons. 100 damejeannes de 3 gallons, en débarquement du navire Lyons, du Havre, et à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 8ja

CIMENT — 400 barils ciment de Denomen, et Nelson, de Rosendale, à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, rue Commune. 19 ja

CRINS A PLATRIER—1,000 boisseaux en barils et en sacs, à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, Commune. 19 ja

BRIQUES A FEU—40,000 à feu de Pittsburg et Pensacola, à vendre par JOHN STROUD & Co, 146, Commune. 19 ja

EN débarquement du navire Union, de New-York, 600 livres girofle, 600 onces sulfate de quinine, 100 livres noix à coco de Muskat, 50 douzaines cravattes en soie de Pensacola, à vendre par D. LANATA, 9 et 10, Jefferson. 31 mai

BON JARDINIER—1848.—Le Bon Jardinier pour 1848 vient d'être reçu à la librairie de VICTOR HEBERT, 5 juin 149 rue de Chartres.

Très important aux mères de famille.

☞ Tout le monde sait que c'est sur les enfants que les diarrhées sévissent avec rigueur et font les plus affreux ravages. Il y en a très peu qui passent ce moment critique sans avoir été atteints du choléra d'enfants ou coliques occasionnées par la dentition, ce qui dans plusieurs cas occasionne la mort ou affaiblit la constitution. Le sirop carminatif du Dr. Billing est infaillible dans ce cas.

Du Dr. Thomas Anderson.

DR. BILLING—Cher monsieur, j'ai reçu les quelques bouteilles de sirop que vous m'avez envoyées, et en ai fait usage dans quelques cas d'irritation d'intestins, ou le succès a toujours été complet. C'est un remède de grande valeur.
THOMAS ANDERSON M. D.
St-Louis, 20 juillet 1844.

Témoignage de M. Philip Stewart, planteur du Comté de Warren, Mississipi.

DR. BILLING—Cher monsieur, sachant que vous cherchez à attirer l'attention du public sur votre sirop carminatif et astringent, je sens que je remplis un devoir en donnant mon témoignage aux souffrants, sur la vertu de votre estimable médecine. J'ai eu l'occasion d'en faire usage dans ma famille pendant les deux dernières années qui viennent de s'écouler, soit sur des grandes personnes ou des enfants atteints de diarrhées ou dérangement d'entrailles, et les résultats ont toujours été des plus satisfaisants. Dans un cas surtout, un de mes enfants était atteint de douleurs d'entrailles excessives, et a été guéri en très peu de temps par l'usage de votre sirop. Je le recommande donc pour toutes les maladies de ventre, et je ne doute pas que ceux qui en feront usage ne se trouvent aussi satisfaits que moi même.

Tout à vous, J. PHILIP STEWART.

A vendre en gros et en détail par le propriétaire O. O. WOODMAN, Vicksburg, Miss.

Dépôt du Sud et agence en gros, chez D. HANSBROUGH, 72, rue du Camp.

A vendre chez WELD & Co, 72, rue du Camp; SICKLES & Co, 24, rue des Magasins et 40, rue du Canal; NATHAN JARVIS & Co, 30, rue Commune. A OLIVER & Co, encoignure Bienville et Chartres. G. N. MORRISON, 12, rue des Magasins; J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres; J. LLADO, 27, rue Condé entre Ste-Anne et Dumaine. 8 juin

Remède magique de Dalley.

☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mar—☞

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez P. A. BERTRAND,
Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 12 nov.

MME. BOYER, informe que le bruit a été répandu qu'elle devait quitter la Nouvelle Orleans pour aller se fixer à New York, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que ce bruit est absolument faux et qu'elle continuera à résider dans cette ville, à laquelle sont attachées toutes ses sympathies par un séjour de 17 ans, et la constante bienveillance dont elle a été entourée dans l'exercice de sa profession. 23 ma:☞

Pianos et Planinos de HENRY HERZ.

WM. F. MAYO informe le public qu'il vient d'être nommé par M. H. Herz, unique agent pour la vente de ses GRANDS PIANOS et PIANINOS. La vogue méritée qu'ont obtenu ces instruments dans ce pays-ci, et la demande incessante qui a lieu, a engagé Wm F. Mayo à ouvrir une salle de vente où ces pianos seront exposés. Il appelle aussi l'attention sur les Pianinos qui n'ont pas d'égal pour la richesse du son, et l'élégance de la forme, réunissant à la solidité le brillant et la facilité du toucher. Ils ont obtenu à la médaille d'or du premier degré, prix le plus élevé offert par le gouvernement français. Ces instruments sont généralement recherchés en France, en Angleterre et en Allemagne.

M. Wm. F. Mayo prie les personnes qui désireraient faire acquisition de pianos, de prendre l'avis de MM. les professeurs, et de lire les éloges que la presse a accordé à ces instruments lorsque M. Herz les a introduits dans ses Concerts.

Il y aura toujours un assortiment complet au dépôt No. 5, rue du Camp, à 3 portes de la rue du Canal. 7jn☞

A VENDRE chez V. Hebert, rue de Chartres—LE WHIP POOR WILL OU LES PIONIERS DE L'OMEGON, par Amedée Brun, Louisianais. 26ma—2m

MR J. B. PELS n'étant plus employé par moi depuis le 10 juin, je préviens les personnes lieés d'affaires avec moi, de ne lui payer aucun compte qu'il pourrait leur présenter en mon nom, sous quelque prétexte que ce fut.
A. PAVILLIER.
13 jn—15 90, rue St Louis au premier

A LOUER—Une jolie maison chemin du Bayou, avec une terre convenable pour un jardin ou une vacherie, ayant une grande étable. Possession en sera donnée immédiatement en s'adressant à EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19 rue St Louis. 13jn

DEPOT GENERAL des Conserves alimentaires de la fabrique de MM. LANGLAIS & Co., à St Louis (Missouri).

Les soussignés préviennent les marchands et les consommateurs que le seul dépôt de ces Conserves est établi chez eux, ou l'on en trouvera constamment le choix le plus varié, et que tous les ordres qu'ils recevront seront remplis avec promptitude.

Les capitaines de navires pourront se fournir de tout ce qui nécessite un voyage.
FERBOS Frères,
13 juin—1m Encoig. Royale et Dumaine.

COGNAC dans les magasins de la Douane—30 quarts cognac de preuve, E Debue, 10 huitiemes do 1re do, fine champagne, à vendre par FERBOS FRERES, Encoig. Royale et Dumaine. 13 juin

VINS EN CAISSES—500 caisses vin rouge St-Estephe Medoc; 450 do do St Julien Medoc; 200 do do St-Emilion; 100 do do Chateau Balac Medoc. A vendre par FERBOS FRERES, Encoig. Royale et Dumaine. 13 juin

ABSINTHE ET KIRSCH—50 caisses absinthe de la marque Arnault Long & Co., 30 caisses kirsch de la Forêt Noire, à vendre par FERBOS FRERES, Encoig. Royale et Dumaine. 13 juin

VIN blanc—25 tierçons Haut Sauterne, à vendre par FERBOS FRERES, Encoig. Royale et Dumaine. 13 juin

SUIVES AUX HEROS DE BUENA VISTA—450 caisses vins fins avec étiquettes empreintes sur les bouteilles, représentant les délégués de la convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or ou en argent, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, rue de la Vieille Levée. 13 jn

SARDINES à l'huile—4000 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue "B. Guilloux," ayant droit au drawback, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, rue St-Louis. 13 juin—6

ABSINTHE SUISSE—200 caisses absinthe de la marque de Savajol Bruneton & Co, ayant droit au drawback, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 90, rue St-Louis. 13 ja—6

VIN ROUGE en caisses—100 caisses vin rouge St-Estephe et vin de Marseille, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 13ja

FRUITS A L'EAU DE VIE—60 caisses prunes, poires, et abricots en paubans de litre et demi litre. 50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 13ja

EAU DE VIE—16 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, de preuve. 20 quarts de pipes eau de vie J. Ducastaing & Co; 5 do do do Castillon 1825 1re preuve; 2 demi do do Seignette 4me preuve, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 13jn

BOUTEILLES VIDES—100 paniers bouteilles vides de Bordeaux et Marseille, de 22 et de 24 onces, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 13ja

EAU DE FLEURS D'ORANGER triple, en estagnons, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 13ja

EAU DE VIE—6 demi-pipes eau-de-vie J. B. Godard, 9 do do de J. J. Dupuy, 9 quarts pipes même, 10 demi pipes eau-de-vie Cosnier & Martin, 9 quarts même, 22 quarts eau-de-vie Castillon, de 1825, 15 demi-pipes eau-de-vie A. Seignette, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 17 et 19, St Louis. 13 juin

CERISES A L'EAU DE VIE—200 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St-Louis. 13ja

ABSINTHE—120 caisses absinthe des marques Dubois, père & fils, Yersin et Lecoultre, Fauvajol et Bruneton, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis. 13ja

VIN ROUGE—1200 caisses de différentes marques, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 & 19, rue St-Louis. 13ja

PETITS POIS—1000 boîtes et 1000 demi do, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 13jn

CHAMPAGNE—225 paniers vin de Champagne, de diverses marques, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 13jn

Changement de domicile.

LE soussigné a transféré son domicile du No. 57, rue du Canal, au No. 17, rue de Chartres, où il ouvrira aujourd'hui, à midi, son riche assortiment de modes, nouveautés, objets de toilette, parfumerie, etc. Il invite les Messieurs et les Dames à venir le visiter.
D. P. WAYMOUTH,
19jan 17, rue de Chartres

VIN—30 barriques vin rouge Montferrand, 30 barriques vin rouge St Julien Medoc, 20 do vin rouge vieux do; 30 do do do extra St Emilien, 10 do do do do Château Lafitte, 20 demi barriques vin rouge vieux St Julien, 200 caisses vin rouge Château Margaux, 50 do do do vieux St Julien, 100 do do blanc Haut-Sauterne et Haut-Barsac, 15 do absynthe suisse, 15 do kirsch do, 300,000 bouchons fins 200,000 do do pointus, 10,000 do pour damejeannes, 60 caisses vieux Cognac, 4 1/2 pipes vieux Cognac. Liqueurs, anisette, fruits à l'eau-de-vie, marasquino, curaçao, damejeannes, &c., &c., à vendre par DUBUCH F., 77, rue St Louis, entre Bourbon et Royale. 30 mai

A Vendre pour clore diverses consignations: 600 caisses de 12 bouteilles vin rouge St Julien. 200 do Margaux, Pauillac, Léoville, Haut Barsac et Ch. d'Issan. 100 caisses de St Estèphe. 100 do de 12 bouteilles et 24/2 bouteilles vin blanc Haut-Sauterne 1841. 30 barriques vin rouge St Julien, Pauillac et Margaux. 20 demi barriques vin blanc Haut Barsac. 25 do do Haut-Sauterne. 100 caisses fruits à l'eau de vie assortis. 5 balles de 25 milliers chaque bouchons pointus. 10 barils vinaigre, &c. &c. V. MAGNAN, 31, St Louis. 7juin

BOTTES, souliers et brodequins—[illegible] caisses en débarquement du navire [illegible] et de la barque [illegible] [illegible] rue de la Douane. 7 juin

LANGUES MODERNES.
MÉTHODE DE VIVE VOIX.

J. S. DE PALOS, Professeur d'ANGLAIS, FRANCAIS et ESPAGNOL, au No 14, Passage de la Bourse des Marchands, (Exchange Place), entre les rues Douane et Canal, vis à vis la Poste. Sa méthode d'enseignement mérite l'attention des personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance des susdites langues et les parler comme il faut. Il est visible de 9 heures du matin à midi, et de 5 à 8 heures du soir. 5av—3m

SALON
DE CREMES A LA GLACE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de CRÊME A LA GLACE, situé rue St. Charles, à une porte de la rue Gravier, et vis à vis l'Eglise de M. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crèmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crèmes, suivant la saison ainsi que des sorbets et des limonades glacées.

Le soussigné espère par ses soins, et le confort de son établissement, mériter le patronage du public.

Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.

Dans le magasin au-dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.

Le salon de crème sera ouvert jeudi, 23 courant, et des airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre.
22 mars—3m. LAZZARO DANCEWICH.

HOTEL et JARDIN.
Une des plus délicieuses résidences du Sud.
L'Hotel et les Jardins de Carrollton

A cinq milles et demi de la rue du Canal à la Nlle-Orléans, en s'y rendant par le rail-road de Carrollton.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est parfaitement préparé à recevoir un nombre limité de PENSIONNAIRES, par jour, semaine, ou mois. Termes—$2 par jour, $10 par semaine, $32 par mois.

On peut avoir à déjeuner, à dîner ou à souper à toute heure.

En outre des vins et liqueurs, qui sont des meilleures qualités, on sert au salon et aux jardins des Crêmes à la glace, Sorbets, Limonades et du Soda.

☞ Les salles à manger et le restaurant sont sous la surveillance de M. FOUCHET, avantageusement connu à la Nlle-Orléans et à la Mobile.

☞ Il y a des billards, des ten pin alleys et quilles. Les écuries peuvent admettre trente chevaux.

N. B. LE JARDIN A FLEURS, qui tient à l'hôtel, a une étendue de dix arpents, est disposé avec beaucoup de goût, et surpasse en beauté tous ceux qui se trouvent aux Etats-Unis.

En s'adressant au jardinier, on peut obtenir des BOUQUETS de toutes variétés.

Le Propriétaire de l'Etablissement sollicite le patronage des Visiteurs, et leur promet que rien ne sera négligé pour leur être agréable.

☞ Les Pensionnaires réguliers de l'hôtel pourront obtenir pour $3 des billets du rail road qui leur serviront tout un mois, du 1er juin au 1er juillet.
11mai—au6sep JAMES DUENO.

PAVILLON ST-ANTOINE.

COURVOISIER & Co, préviennent le public que dimanche 26 du courant, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, où ils s'empresseront d'offrir aux vrais amateurs des Glaces et Sorbets, qui, tant par le parfum que par les soins et l'habileté de leur confection, ne le céderont à aucun autre.

Les embellissements nouveaux faits à ce jardin, ainsi qu'un service qui ne laissera rien à désirer, doivent leur assurer, pour cette année comme par le passé, un patronage dont ils furent toujours jaloux et fiers. 25m

Grande Promenade musicale
Et Salon fashionable de Crême à la Glace,
A L'ARMORY HALL, RUE DU CAMP.

Le propriétaire à l'honneur d'annoncer au public qu'afin de rendre son salon plus agréable, il vient d'engager une compagnie de musiciens qui exécutera la musique la plus nouvelle. On y trouvera de plus les meilleurs rafraîchissemens, tels que crêmes à la glace, sorbets, &c. Le propriétaire espère que la supériorité de ses produits et de son salon lui mériteront le patronage public.

Fournitures faites pour soirées ou familles dans le plus bref délai.

N. B.—Lorsque le grand salon sera occupé pour bals ou concerts, le public sera admis et servi dans la salle à manger, qui est aussi vaste et fraîche.
23 mar—1m

HOTEL DES CHENES VERTS,
A BELOXI,
TENU PAR MME PRADAT.

Le Public est respectueusement informé que cet établissement si généralement et si favorablement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombreuses, ses jolis kiosques, ses appartements et maisons grands et aérés, sa position tranquille, &c. &c. que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.

Malgré les grandes améliorations faites auparavant, elles ont été poussées encore plus loin cette saison et l'hôtel peut recevoir aujourd'hui 100 pensionnaires de plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger, dans de jolies maisons séparées de l'hôtel.

La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans la pension. Mme Pradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que, poissons rouge, truites, grognards, casburgots, pompanos, maquereaux, crabes, chevrettes, &c. &c. L'établissement possède un magnifique salon décoré dans le meilleur style, avec pianos, orgues, &c. où l'on fait de la musique tous les soirs; aussi une belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, toujours prêts lorsque les visiteurs veulent s'en servir. On peut faire des parties de chasses et d'huîtres, aux îles voisines, de belles maisons à bains construites pour dames et messieurs.

Outre ces divers amusements, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. Enfin elle peut assurer ses amis et le public en général, qu'elle n'a rien épargné pour rendre son établissement égal, si ce n'est supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.

Les personnes qui désireront s'arrêter à l'hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau pour qu'il les dépose au wharf des Chênes Verts. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux lieux de débarcadères, des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.

Les Dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une expressément pour elles et leurs enfants, avec le privilège de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur maison.

L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas où quelqu'un des pensionnaires tomberait malade, les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.

Prix très modéré. 7juin—3m

SANGSUES.

A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg.

10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail.

Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md. de papier peint,
17 mai—☞ rue de Chartres, 161.

Histoire de Trente Heures.

HISTOIRE de la Révolution de février 1848, par Pierre et Paul. En vente chez V. HEBERT, libraire, 149, rue de Chartres. 26mai

Révolution de 1848.

HISTOIRE REPUBLICAINE illustrée de la Révolution de 1848, ou recueil authentique, anecdotique des glorieuses journées (22, 23 et 24 février) immortalisées par la victoire du peuple. En vente à la librairie de V. HEBERT, 149, rue de Chartres. 26mai

WM. L. BURGESS & Co.,
Marchands Commissionnaires.
Marchands de Foin, Maïs, Avoine, et Produits de l'Ouest.
No. 11, Front-Levée,
Entre les rues Douane et Bienville,
NOUVELLE-ORLEANS.

☞ Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises. 3 mai

HUILE D'OLIVES—A vendre en magasin par les soussignés: 223 paniers de 12 bouteilles, de 24 onces, marque Plagniol véritable. 125 paniers de 24 demi bouteilles de 12 onces, même marque. 37 paniers de 12 bouteilles de 24 onces, marque Marcelin Sue. 186 potiches huile d'Espagne, de un gallon un quart chaque. J. F. BERCIER & Co, 31 mai 54 Vieille Levée

Bottes, Souliers et Brodequins.

En déchargement du navire Miltiades, et en magasin, comprenant un assortiment complet de marchandises fraîches, à vendre par FROST & Co, 31 mai 19, rue des Magasins

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

Se sont absentés de l'habitation du soussigné, dimanche 4 du présent mois, et se sont embarqués sous une fausse passe, sur le bateau à vapeur Hempstead, pour Covington et sont revenus à la Nouvelle Orléans sur le même bateau et doivent y être actuellement, les deux nègres ci après:

HENRY, très peu connu à la Nouvelle-Orléans, ayant appartenu à M. Dauvele Guesnon et ensuite à M. Maille de Covington. Il est griffe, taille d'environ 5 pieds 3 pouces, il parle anglais et français, lent à parler et à se mouvoir, figure bonasse et fine.

JOE à 5 pieds 9 à 10 pouces, ne parle qu'anglais, grand et fort, très noir, il a aussi appartenu à M. Maille de Covington.

Les deux nègres sont ensemble; il est à présumer qu'ils cherchent à s'embarquer pour le Texas, au moyen de fausses passes. La récompense sera payée pour la prise des deux ou la moitié pour chacun d'eux, ou mis dans une des geôles de cette ville ou d'ailleurs.
L. MILLAUDON,
13 juin—5f 136, rue Bourbon.

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON, dans la nuit du 5 au 6 courant, de l'habitation de M. Lenis Becnel, paroisse St Jean Baptiste, le mulâtre MADISON BROWN, (très clair de figure), âgé de 20 à 22 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, ayant une cicatrice sur le bras droit. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de l'Etat ou le livrera à son maître. S'adresser à la Nouvelle-Orléans, à M. Martin, rue de Chartres, No. 171. 13jn☞

$50 de Récompense.

PARTI marron jeudi à midi, du marché, le griffe SAUL WILLIAM, âgé de 36 ans, taille d'environ 5 pieds et demi, figure ronde, les yeux noirs vifs, jolies dents, et fronçant les sourcils quand il parle; bien connu comme marchand de légumes. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui le logera dans l'une des geôles de la ville. Les capitaines de navires, de steamboats et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. E. C. L. LE BRETON.
29 mar—☞

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, dans la nuit du dimanche 14 mai courant, le nègre MOSES, âgé de 26 ans, taille d'environ cinq pieds 8 pouces; il était vêtu d'un pantalon et d'une chemise de cotonnade et d'une [illegible]. Le nègre est très gros et a les lèvres très [illegible].

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville, ou le remettra chez [illegible] [illegible] BORDY [illegible]